

## Documents à préparer pour l'inscription

### 1. Pour TOUT le monde :

- ▶ **Les *papiers d'identité* des adultes et des enfants qui vont occuper le logement.**
- ▶ **Un certificat de *composition de ménage datant de moins de 3 mois*, délivré par le service de la population de l'administration communale**
- ▶ **L'avertissement-extrait de rôle (document des impôts) de l'exercice d'imposition 2021 des revenus 2020.**
- ▶ **Une attestation avec les montants d'un service délivrant les allocations familiales pour les enfants à charge.**

### Les preuves des revenus des membres majeurs du ménage : soit,

#### a. Si vous ou un membre du ménage (enfant compris) travaille :

- ▶ **LES TROIS dernières fiches de paie de TOUTES les personnes majeures exerçant une activité professionnelle.**

#### b. Si vous ou un membre du ménage est au chômage :

- ▶ **Une attestation délivrée par votre syndicat ou par la CAPAC avec le montant de votre allocation.**

#### c. Si vous ou un membre du ménage est aidé par le CPAS :

- ▶ **Une attestation du CPAS *et/ou* une copie de la carte médicale.**

d. Si vous ou un membre du ménage est pensionné :

- ▶ Une attestation avec le montant de l'Office National des Pensions

e. Si vous ou un membre du ménage perçoit un revenu de la mutuelle ou de la vierge noire :

- ▶ Une attestation avec le montant des allocations de mutuelle ou autre.

2. Si vous ou un membre du ménage a un handicap/invalidité de plus de 66% :

- ▶ Une copie d'une attestation **du ministère de la prévoyance sociale** de moins de 5 ans.

**OU**

- ▶ Une attestation de la **mutuelle après une année d'incapacité de plus de 66%**

**OU**

- ▶ Une attestation délivrée par les **allocations familiales majorées** pour un enfant handicapé à charge.

**OU**

- ▶ Une attestation délivrée par **l'assurance ou par le fond des accidents du travail ou des maladies professionnelles.**

**ET dans tous les cas :**

- ▶ Un dossier médical délivré par un spécialiste attestant du suivi de votre/vos pathologie(s).

3. Si votre logement est insalubre :

- ▶ Une copie de l'arrêté d'insalubrité délivrée par la Bourgmestre en application de l'art.135 de la loi communale

**OU**

- ▶ Une copie de l'avis d'inhabitabilité ou d'insalubrité nécessitant de **QUITTER** de logement délivré par la Direction Régionale du logement.

**4. Si vous avez reçu un préavis de votre propriétaire AVANT la fin de votre bail :**

▶ Une copie de la lettre de préavis avec la preuve du recommandé

**ET**

▶ Une copie de votre bail/convention.

**5. Si vous êtes en situation de surendettement :**

▶ **Une attestation d'un service de médiation de dettes, agréé ou de votre administrateur de biens.**

*Vous devez vous munir des originaux ainsi que **d'une copie complète de chacun des documents. (Aucune copie ne sera faite sur place)***

**DOSSIER INCOMPLET = PAS D'INSCRIPTION**